

Le Mouflon de Corse

Ovis gmelini musimon



Situation de l'espèce :

- Espèces introduites à partir de 1967 sur 3 zones :
 - Montagne Noire - Cabrespine
 - Corbières : Paziols - Cucugnan
 - Haute-Vallée de l'Aude : Salvezines.
- A ce jour, 2 populations cantonnées sur 2 lieux de lâchers : massif des Corbières et massif du Madres (colonie en provenance des Pyrénées Orientales depuis 1992).
- Un petit noyau fait son apparition sur le massif de Roquefort des Corbières.

Problématique de l'espèce :

- Maintien de l'équilibre agro-sylvo cynégétique.

Statut de l'espèce :

- Classée gibier soumis à plan de chasse,
- Espèce en progression depuis la mise en place du plan de chasse obligatoire en 1979,
- Chassée avant en battue, aujourd'hui seulement à l'approche,
- Tendance à coloniser les Hautes Corbières avec possibilité de développement.
- Estimation des animaux à 250 pour l'ensemble.

Habitats :

- Le Mouflon aime les terrains dégagés à sol sec et caillouteux : escarpement, forêts claires, maquis et garrigues jusqu'à 400 mètres.
- Il occupe également le milieu montagnard et peut vivre jusqu'à 3.000 mètres d'altitude (apprécie peu la neige en hiver).
- Possède une réelle faculté d'adaptation et vit dans un domaine vital réduit et saisonnier. Quelques échanges entre massif existent.
- Moins rupestre que l'Isard, il ne recherche les fortes pentes et les rochers que pour se protéger.

Suivi de l'espèce :

- Plan de chasse quantitatif et qualitatif.
- Réactualisation des attributions tous les ans en fonction des résultats de dénombrement.

Méthodes de suivi :

- Comptages flash.
- Observation par approche et à points fixes sur circuits définis.

Tendances - Evolution :

- Augmentation des populations
- Possibilités de développement si l'on continue à maintenir l'agriculture traditionnelle sur les lieux de présence de l'espèce.
- Dynamique de développement lente (1 agneau par femelle).

Mesures de gestion actuelles :

- Plan de chasse obligatoire de type qualitatif (adulte, jeune).
- Ouverture chasse du 1^{er} septembre au 11 décembre / 3 jours par semaine.
- Suivi des populations.
- Tir sélectif sur animaux « *Isabelle* » -- 40 % de formes atypiques sur les zones.
- Attribution contrôlée : 4 pour le massif du Madres -- 20 pour le massif de Paziols.

Suivi sanitaire : réseau SAGIR.

- Suivi de l'évolution phénotype Isabelle,
- Risques de dégénérescence : croisement Mouflon / Mouton.

Intérêt cynégétique :

- Fort intérêt pour les communes où il est présent (observation, tir sélectif, chasse spécialisée).
- Peu d'engouement pour son intérêt culinaire.
- Recherche de chasse sportive et physique.
- Aspect et esthétique du trophée.
- Possibilité de chasse diversifiée.
- Ne concerne à ce jour que 1 % des Chasseurs Audois.

Relation espèce - Activité humaine :

- Animal dérangeant pour les chasseurs de sanglier car occupant les mêmes territoires.
- Animal relativement facile à observer avec équipement pour les randonneurs.
- Animal ayant une mauvaise image pour certains agriculteurs (image de la chèvre).

Dégâts agricoles :

- pas de dégât réel constaté.

